

L'ajournement

LA SANTÉ—LES PROTHÈSES MAMMAIRES—ON EXIGE UN PLUS GRAND CONTRÔLE ET PLUS DE FONDS POUR LA RECHERCHE

Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert): Monsieur le Président, je tiens aujourd'hui en cette Chambre à soulever un important problème qui touche au-delà de 17,000 canadiennes par année dont 7,000 Québécoises. Il s'agit du dossier relatif aux études faites sur les prothèses mammaires que m'a soumis, il y a quelques semaines, le docteur Robert Guidoin, éminent chercheur du département en chirurgie expérimentale de l'Université Laval de Sainte-Foy.

En tant que femme, je suis très sensible à ce grave problème qui compromet la santé de nombreuses canadiennes chaque année. J'ai fait une déclaration à ce sujet la semaine dernière et j'ai posé une question au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) pour connaître l'évolution du dossier suite à mes nombreuses interventions.

Si j'en reparle à nouveau aujourd'hui, c'est que je considère que tous les députés de la Chambre se doivent d'être sensibilisés à l'urgence d'entreprendre un vaste programme d'études sur les prothèses mammaires utilisées par les chirurgiens et surtout de la nécessité de réglementer le contrôle sur ces mêmes prothèses.

En effet, monsieur le Président, aucun contrôle n'est actuellement prévu par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social sur les prothèses de silicone qu'utilisent les chirurgiens.

Les recherches démontrent pourtant clairement que dans les deux ans qui suivent l'opération initiale, ces prothèses de silicone non adéquates se rompent ou suintent, causant ainsi des torts considérables aux tissus de la patiente qui doit alors être hospitalisée pour la reprise de l'opération.

Monsieur le Président, l'optimisme qui a accompagné les débuts de l'utilisation des silicones médicaux a été tempéré par plusieurs types de complications évolutives auxquelles ils sont associés comme la calcification, la déformation et l'encapsulation proliférante.

Un montant de 21.7 p. 100 des prothèses étudiées ont présenté des signes d'encapsulation, cela sans compter les capsules fibreuses qui étaient parvenues seules. Une légère différence a été notée entre les prothèses intactes et les prothèses endommagées. Les prothèses qui sont parvenues intactes présentaient moins de capsules fibreuses, soit 13.9 p. 100, que les endommagées qui en comptaient 38.2 p. 100.

En ce qui concerne la minéralisation, elles ont été trouvées non seulement dans les capsules fibreuses, mais également à la surface elle-même des prothèses. Du nombre total de prothèses étudiées, 48.1 p. 100 ont présenté des minéralisations de la prothèse elle-même et 11.8 p. 100 présentaient des minéralisations de la capsule fibreuse. Les conclusions des analyses démontrent que des spécimens intacts semblent davantage minéralisés que les endommagés. La proportion est de 50 p. 100 dans le premier cas et de 40 p. 100 dans le deuxième. De plus, les prothèses de marque Heyer Schulte sont minéralisées à 80 p. 100 par rapport aux marques Dow Corning qui le sont à 38.1 p. 100.

Les résultats de ces analyses démontrent donc le grave problème que soulève cette chirurgie. Lors d'une telle opération, la santé des femmes est gravement compromise et la sécurité reliée au domaine médical est ainsi fortement mise en doute dans ce domaine.

• (1855)

C'est pourquoi, monsieur le Président, je considère urgent que des sommes soient débloquées afin de pouvoir mener un vaste programme d'étude immédiatement pour remédier à cette situation qui compromet la santé de milliers de femmes chaque année. Aussi, je demande que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social mette en place une réglementation très précise afin de contrôler adéquatement les prothèses utilisées par les chirurgiens.

Les études sur les prothèses mammaires sont d'une importance capitale et je déplore le comportement à courte vue du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social concernant ce type d'investigation.

La meilleure preuve voulant que jusqu'à maintenant ces projets d'étude, afin de conduire à une réglementation et à un meilleur contrôle, soient négligés par le ministre est que le dernier projet d'étude intitulé «Les prothèses mammaires implantables: leurs caractéristiques et leur comportement *in situ*» présenté par le Dr Guidoin aux fonctionnaires du ministre au mois de mai dernier ait été refusé catégoriquement.

Comme le mentionnait d'ailleurs le Dr Guidoin au Dr Sheena Lee, directrice de la Division de l'administration à la recherche, c'est un grand désappointement que de constater que ce projet de recherche n'a pas été recommandé pour une aide financière dans le cadre du programme national de recherche et de développement en matière de santé.

Ce projet semble avoir été évalué avec légèreté et il semble aussi que les communications entre les différentes divisions du ministre soient totalement absentes. Je trouve fort regrettable cette situation qui risque de causer de graves préjudices aux femmes canadiennes qui devront recourir à ce type d'intervention dans les mois et les années qui viennent. Les préjudices seront peut-être pires que ceux que nous sommes en mesure d'évaluer à l'heure actuelle.

C'est pourquoi, monsieur le Président, je demande au ministre d'intervenir dans ce dossier sans délai. Il doit faire en sorte que des fonds soient débloqués pour la recherche immédiatement et prendre les mesures nécessaires pour qu'une réglementation soit mise en vigueur très prochainement. Ce contrôle devra être très strict pour remédier à l'intolérable situation qui existe actuellement.

La santé de nombreuses Canadiennes dont beaucoup de Québécoises doit être protégée et c'est pourquoi j'insiste auprès du ministre pour que les mesures nécessaires soient prises sans délai. La santé des femmes est en jeu et cela ne peut être toléré plus longtemps.

Mme Monique Landry (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, il me fait plaisir de répondre à ma collègue de Louis-Hébert (M^{me} Duplessis) sur un sujet sûrement de grande actualité.

Monsieur le Président, la chirurgie reconstructive est devenue courante. Chaque année pour tenter de retrouver une apparence normale, des milliers de Canadiennes en font l'objet. Certains de ces traitements sont simples et efficaces, d'autres sont complexes et quelquefois imprévisibles. D'autres encore n'entraînent qu'une amélioration éphémère et exigent de fréquentes retouches chirurgicales.

Lorsque l'acte vise à corriger une déformation et une invalidité résultant d'une maladie, d'un accident ou de l'ablation